

N.A.O.

(Négociation Annuelle Obligatoire sur les salaires)

Qui a parlé de gèle des salaires!



- **Rappelez vous en février 2005** : Selon la presse, **Daniel Bernard** est parti avec la coquette somme de 38 millions d'euros, soit une prime équivalant à 350 années du salaire d'une caissière. Dans le détail, Daniel Bernard bénéficie d'une «retraite-chapeau» de 29 millions d'euros, à laquelle s'ajoute une indemnité équivalente à trois ans de salaire (3,13 millions d'euros en 2004) en échange d'une clause de non-concurrence de quatre ans.



- **Rappelez vous en 2008** : Selon la presse, **José Luis Duran** aurait touché plus de **6 millions d'euros**. Il aurait perçu un salaire fixe de 1,265 million d'euros (le même qu'en 2006) et un Bonus de 1,1 million d'euros (1,138 million en 2006). De fait, il aurait touché au titre de son indemnité de départ un chèque d'environ 4,7 millions d'euros. S'ajoute à cela des actions gratuites et des options d'achat (60.000 attribuées au maximum sur 2007 et 130.000 en option d'achat en 2007).



- **Aujourd'hui** : Selon la presse, **Lars Olofsson** ne recevra pas, en tant que telle, d'indemnité de départ mais il percevra 1,5 M€ en contrepartie d'une clause de non concurrence de 12 mois. Même s'il n'est plus chez Carrefour, il pourra donc toucher ses stocks options. Enfin, au même titre que les principaux cadres dirigeants de Carrefour, il est bénéficiaire d'un régime de retraite complémentaire. Cette retraite pourrait atteindre 500.000 à 550.000 euros par an, selon plusieurs sources.



- **Aujourd'hui** : Selon la presse, **Georges Plassat**, lui, est nommé DG de Carrefour pour une période de 3 ans à partir du 18 juin (DG délégué dès le 2 avril). Il devrait aussi être président du conseil d'administration. Il bénéficiera d'une rémunération fixe annuelle de 1,5 M€ et d'un variable, pouvant aller jusqu'à 150 % du fixe, basé sur des objectifs de performance (non connus à ce stade). G. Plassat se verra attribuer 400 000 options d'achat d'actions. Il bénéficiera lui aussi d'une retraite complémentaire. Enfin, en cas de départ avant le 2 avril 2015, une indemnité équivalente à un an de rémunération fixe et variable lui sera accordée.

- **Aujourd'hui** : je suis Niveau 2 B (temps Complet), on me demande d'en faire de plus en plus en magasin, on ne reconnaît plus mes compétences et on me paie environ 1070 € Net /Mois.

Comment faire pour ne pas être révolté ?

<http://www.cfdtcarrefourmarket.fr>